

1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Basse continue (pour les organistes)
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale musique et musicologie -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	30
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours individuel
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une aisance dans la lecture de la basse chiffrée. • Démontrer une connaissance des pratiques d'exécution pour accompagner des solistes et/ou des ensembles. • Choisir de manière raisonnée des stratégies de lecture de la base chiffrée en fonction d'un répertoire donné. • Déployer les outils nécessaires à la réalisation : lecture à vue, sens de l'écoute et improvisation (collective ou en solo). 	

5. Contenu et forme de l'enseignement

- Révision des règles de contrepoint et de conduite des voix.
- Analyse de basses chiffrées.
- Pratiques d'exécution.
- Étude et préparation des œuvres vocales et/ou instrumentales avec basse continue.
- Fluidité de lecture de la basse chiffrée.
- Mise en situation pratique.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité

Remédiation possible

La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.

Modalités

La remédiation est ouverte **à la demande de l'étudiant-e** lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9.

La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, **la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.**

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Paul GOUSSOT

11. Validation du descriptif

Date de validation

2024

Instance de validation

Coordination de l'enseignement HEM